

# Utilisez nos modèles de documents pour économiser jusqu'à 30 000 \$!

# FCEI

FÉDÉRATION CANADIENNE  
DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE

En affaires pour vos affaires.



Le saviez-vous? Vous pouvez économiser jusqu'à 30 000 \$ à l'aide de nos modèles de documents GRATUITS! En voici quelques exemples sur plus de 50 modèles. **Connectez-vous au Portail des membres pour les télécharger et les personnaliser. Vous éviterez ainsi les amendes et autres conséquences négatives!**

## Valeur de chaque modèle : 2 800 \$

1. Plan d'intervention en cas d'incident de cybersécurité
2. Politique sur l'usage de drogues, d'alcool et de médicaments
3. Manuel de l'employé\*

## Valeur de chaque modèle : 1 500 \$

4. Politique de retour au travail

## Valeur de chaque modèle : 900 \$

5. Politique sur la prévention de l'intimidation\*
6. Politique sur la prévention du harcèlement\*
7. Politique sur la prévention de la violence\*
8. Lettre d'offre d'emploi ou contrat de travail
9. Politique d'utilisation des technologies de l'information
10. Politique sur le harcèlement en milieu de travail (Qc)
11. Programme de prévention (Qc)

## Valeur de chaque modèle : 500 \$

12. Loi canadienne anti-pourriel — règlements et formulaire de consentement
13. Politique sur la déconnexion du travail
14. Politique sur les intempéries
15. Politique pour un milieu de travail sans fumée

## Amendes ou conséquences possibles

1. Une cyberattaque coûte en moyenne 26 000 \$, mais ce montant peut atteindre 500 000 \$.
2. **Alb.** : amendes pouvant s'élever à 100 000 \$.

4. **Î.-P.-É., N.-B., T.-N.-L. et Ont.** : obligation légale et amende possible (**T.-N.-L.** : impact potentiel sur les cotisations de l'employeur aux Commissions des accidents du travail).

5. Amende maximale — **Ont.** : 550 \$, **C.-B.** : min. 1 250 \$.
- 6 — 7. Amende maximale — **Alb.** : 500 \$ par violation, **Sask.** : 1 000 \$, **Man.** : 5 000 \$, **Ont.** : 550 \$, **N.-B. et T.-N.-L.** : jusqu'à 250 000 \$, **N.-É.** : 2 000 \$
8. **Indispensables** pour se défendre en cas de plainte relative aux normes du travail ou d'une plainte pour congédiement injustifié.
9. Une cyberattaque coûte en moyenne 26 000 \$, mais ce montant peut atteindre 500 000 \$.
10. Amende maximale — **Qc** : 1 200 \$ (en plus de frais juridiques d'au moins 9 000 \$)
11. Amende maximale — **Qc** : 3 000 \$

12. Amende maximale — **Alb.** : 1 000 \$ par courriel
- 13 — 14. Passible d'amendes croissantes (par ex. : Commission des accidents du travail). **Ont.** : amende maximale : 25 000 \$
15. **Qc** : 15 000 \$, **Ont.** : 300 \$, **N.-B.** : 1 100 \$, **N.-É.** : 352,50 \$, **Î.-P.-É.** : 350 \$, **T.-N.-L.** : 5 000 \$

\*Assurance responsabilité requise



## Des questions?

Contactez votre conseiller dès aujourd'hui!

1 833 568-3234 ou [FCEI@FCEI.ca](mailto:FCEI@FCEI.ca)

Avis juridique : Cette publication et son contenu visent à servir exclusivement les intérêts des membres de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) et à leur fournir des informations; ils ne s'adressent à aucun autre public. La FCEI ne fait aucune représentation ni ne donne de garantie sur le caractère complet, l'exactitude et l'actualité du contenu de cette publication. Renseignez-vous auprès d'un conseiller professionnel avant d'entamer des démarches d'après les renseignements contenus dans cette publication.